

Commission intercommunale pour l'accessibilité

Rapport annuel 2023 Communauté d'Agglomération Pays Basque



Les parties 1 et 2 de ce document sont écrites en facile à lire et à comprendre.

Les phrases sont courtes, Les mots sont facilement compréhensibles.

Ces parties ont été relues par des personnes en situation de handicap de :

- L'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH);
- L'association Espace de vie pour adultes handicapés (EVAH).

Ce document décrit les actions faites en 2023 pour l'accessibilité universelle au Pays Basque.

L'accessibilité universelle c'est rendre quelque chose pratique, utile, utilisable par tous.

Ce document comprend trois parties :

- A. L'accessibilité au Pays Basque
- B. L'accessibilité du quotidien : ils témoignent
- C. Le rapport technique

Ce document s'adresse :

- Aux habitants du Pays Basque ;
- Aux élus du Pays Basque ;
- Au Préfet des Pyrénées Atlantiques qui représente l'État;
- Et à toutes les personnes intéressées par le sujet.

Bonne lecture à toutes et à tous !!



Table des matières

A. L'accessibilit	té au Pays Basque	4
1. L'accessibili	ité	5
2. Le Pays Ba	sque	6
B. L'accessibilit	té au quotidien : ils témoignent	7
1. Être parents	s comme les autres	8
2. Profiter des	s services proposés	10
3. Pouvoir lire	une information	12
4. Se déplace	er en bus	14
C. Le rapport te	echnique	16
1. Le contexte	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	17
2. Les acteurs	s de l'accessibilité	20
3. Les actions	s en 2023 et objectifs 2024	25
Annexes	••••••	42
1. Liste des co	ommunes de la Communauté d'Agglomération	on
Pays Basque.		
	nembres de la Commission intercommunale ibilité pour le mandat 2020-2026	44
	nembres du Réseau Commissions communal n intercommunale pour l'accessibilité	



A. L'accessibilité au Pays Basque

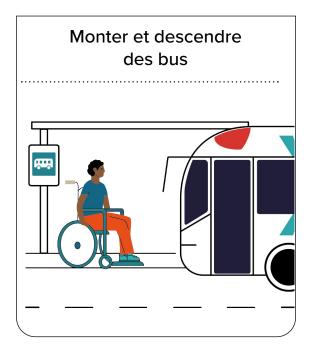




1. L'accessibilité

L'accessibilité c'est permettre à chaque personne de :









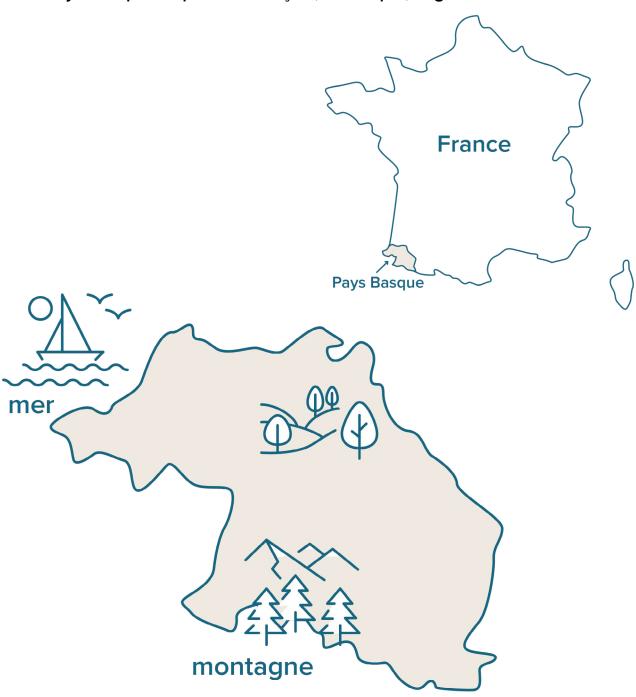


2. Le Pays Basque

Le Pays Basque est un territoire regroupant beaucoup de villes ou villages.

Certaines villes ou certains villages sont près de la mer, de la campagne ou de la montagne.

Au Pays Basque on parle le français, le basque, le gascon.





B. L'accessibilité au quotidien : ils témoignent

Tous les jours, nous nous déplaçons à pied ou en bus.

Nous allons dans des bâtiments.

Nous parlons à d'autres personnes.

Nous lisons ou écoutons des informations.

Parfois, nous avons des problèmes qui nous empêchent de faire les choses.

Plusieurs personnes ont accepté de parler de leur problème pour montrer pourquoi il est important de s'occuper de l'accessibilité.





1. Être parents comme les autres

Allison

Bonjour, je m'appelle Allison.

Je suis **sourde**.

Je n'entends pas les bruits ou les paroles.

Je ne parle pas avec la bouche,

Je parle avec les mains :

je parle la langue des signes.

Je ne parle pas le français.



Tous les jours j'accompagne mon fils Andoni à la crèche. La crèche c'est l'endroit où on garde les enfants pendant la journée quand les enfants sont trop petits pour aller à l'école.

Au début, les personnes qui s'occupent d'Andoni m'écrivaient des mots en français.

C'est très difficile pour moi de comprendre ce qui est écrit.

J'ai demandé à la directrice de la crèche si on pouvait utiliser **ELIOZ**.

ELIOZ c'est le nom d'une entreprise d'interprètes.

Un interprète c'est une personne qui parle la langue des signes et le français.

La directrice de la crèche a dit oui.

Cela a changé ma vie à la crèche.





Maintenant quand j'ai besoin de discuter avec les personnes qui s'occupent de mon fils Andoni, On téléphone chez ELIOZ.

Pour appeler ELIOZ on utilise 1 ordinateur avec 1 caméra. Lorsqu'on appelle ELIOZ c'est un interprète qui nous répond.

Moi je vois l'interprète sur l'écran de l'ordinateur. L'interprète me voit sur son ordinateur.

L'interprète me traduit en langue des signes tout ce que dit la personne qui s'occupe de mon fils Andoni.

Moi je peux poser toutes les questions que je veux. L'interprète traduit par la parole mes questions.

Maintenant à la crèche je suis une maman comme les autres. Je sais ce qui se passe dans la journée avec mon fils Andoni.

J'invite tous les parents sourds à utiliser le système.



Ce que fait la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour vous

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a installé le système Elioz dans tous ses bâtiments qui accueillent du public.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a aidé toutes les communes du Pays Basque a installé le système Elioz dans les Mairies.



2. Profiter des services proposés

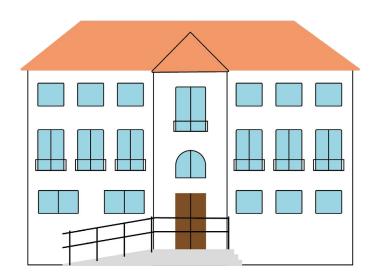


Florence

Bonjour je m'appelle **Florence**. Je suis directrice de LA ROSÈE.

LA ROSÈE c'est le nom de l'établissement qui accueille des enfants et adultes qui ont plusieurs handicaps.

On accueille **30 jeunes** tous les jours. 28 jeunes restent à l'internat. Certains jeunes ne rentrent jamais chez eux durant toute leur vie au centre.



Alors on a besoin de **faire sortir** les jeunes de LA ROSÈE, pour qu'ils voient d'autres personnes.

Il faut qu'on aille dans des **lieux qui sont adaptés**. Les jeunes sont souvent en **fauteuil roulant**. Ils ont de graves problèmes pour comprendre les choses. Ils ne sont pas du tout autonomes.



Pour eux la **Piscine de Saint-Jean-Pied de Port** est extrêmement bien adaptée.

Elle a été très bien aménagée.

Quand un jeune qui ne peut pas marcher doit aller dans l'eau on a un système qui permet de l'asseoir dans un filet.

C'est comme un système pour lever les malades.

Comme ça l'entrée dans l'eau se fait en douceur et en sécurité.

Le vestiaire pour se changer est très grand.

Le jeune et 2 accompagnants peuvent rentrer en même temps dans la cabine.

Il y a un lit douche.

Comme ça le jeune peut rester couché durant la douche.

S'il y a d'autres projets de piscine, je pense que la Piscine de Saint-Jean-Pied de Port est un exemple à suivre.



Ce que fait la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour vous

La Communauté d'Agglomération Pays Basque construit des bâtiments accessibles à tous.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque fait des travaux pour rendre les bâtiments existants accessibles.



3. Pouvoir lire une information



Isabelle

Bonjour, je m'appelle **Isabelle**. Je **vois très mal** depuis plus de 20 ans. Petit à petit je vois de moins en moins de choses.

Au début de ma maladie, j'ai fait beaucoup de rééducation pour apprendre à me déplacer avec une canne blanche.

J'ai appris aussi à me servir d'un logiciel spécial pour lire ce qui est écrit sur l'écran de mon ordinateur ou de mon téléphone.

Mais pour que le logiciel fonctionne il est indispensable que le site internet ou l'application mobile soit conforme à la réglementation accessibilité.

Je me déplace beaucoup en bus, et pour l'instant mon logiciel n'arrive pas à lire les horaires du bus. Je ne suis pas comme tout le monde.





Moi je suis **obligée de payer un logiciel spécial** pour qu'il me lise les horaires du bus. **Ce n'est pas normal**.

Maintenant aussi tout se passe sur internet. Si le site internet n'est pas fait correctement je dois demander de l'aide pour remplir les documents. Pour moi cela est très compliqué.

J'aimerais que tous les sites et les applications soient accessibles et respectent la loi.



Ce que fait la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour vous

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a un site internet parfaitement accessible.

Ce site internet respecte la loi pour permettre à tout le monde de lire les informations et les documents qui sont sur ce site.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a créé un outil spécial qui permet à toutes les communes du Pays Basque de créer leur site internet totalement conforme à la loi.



4. Se déplacer en bus



Cristina

Bonjour, je m'appelle Cristina. Je suis en **situation de handicap** depuis 2012 et en fauteuil roulant depuis 2015.

J'utilise un fauteuil manuel ou électrique selon les cas. J'utilise régulièrement les bus Txik Txak.

J'ai besoin d'aménagements particuliers pour pouvoir utiliser les bus. Il me faut :

- une rampe pour monter ou descendre du bus ;
- un emplacement spécifique pour voyager en sécurité.

Dans certains bus, l'espace pour les fauteuils roulants et l'espace pour les mamans avec une poussette sont partagés. Dans d'autres bus ils sont séparés.

On repère les places grâce au pictogramme.

Dans le bus, la place pour le fauteuil roulant est bien située en face de la rampe.

Comme ça c'est plus facile pour s'installer dans le bus.

Au mois de juillet, nous avons été au dépôt des bus avec d'autres personnes en situation de handicap. On a pu tester certains véhicules pour voir ce qui allait et ce qui n'allait pas.



Tout le monde a été très à l'écoute.

C'est très important pour nous.

On a pu voir que certaines choses pouvaient être améliorées.

On sait que tout ne pourra pas être fait tout de suite.

On sait que cela demande de l'organisation et beaucoup d'argent.

Mais il y déjà beaucoup de choses qui ont été mises en place et cela nous change la vie.

Ces échanges sont très importants.

Et tout ce que l'on fait sert à tout le monde.



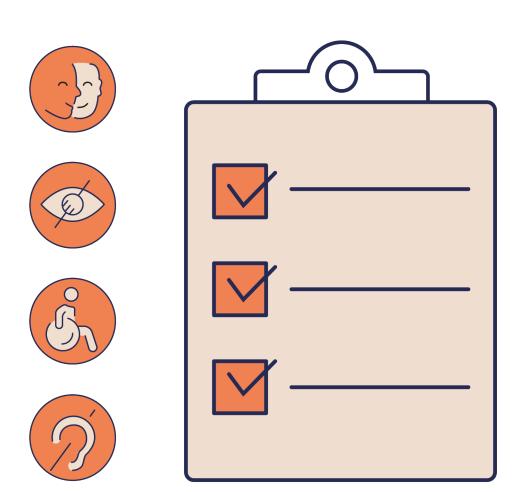
Ce que fait la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour vous

La Communauté d'Agglomération Pays Basque travaille avec les associations de personnes en situation de handicap. Ce travail permet de mieux voyager dans les bus du Pays-Basque.



C. Le rapport technique

1. Le contexte	17
2. Les acteurs de l'accessibilité	20
3. Les actions en 2023 et objectifs 2024	25

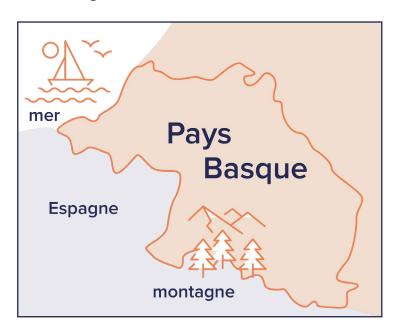


1. Le contexte

A. Le Pays Basque

Le Pays Basque est un territoire regroupant **158 communes** (voir liste en Annexe 1).

Il s'agit d'un territoire transfrontalier avec l'Espagne, bordé par la mer et la montagne.



B. La Communauté d'Agglomération Pays Basque

Les 158 communes se sont regroupées pour former une **communauté** de plus de 300 000 habitants.

Cette communauté s'appelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque est la plus grande de France au nombre de communes regroupées.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque œuvre pour **améliorer le quotidien** de tous les habitants de son territoire.

Elle est dirigée par un Président.

Le Président est un **élu**. Il est choisi par tous les élus qui font partie de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Jean-René ETCHEGARAY est président de la communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le Président ne décide pas tout seul. Il travaille avec tous les maires et les élus des communes du Pays Basque désignés pour siéger au conseil communautaire.

En effet, les décisions prises au sein de la Communauté d'Agglomération relèvent de **3 instances** :

Le conseil communautaire

- Il est composé de 232 élus titulaires et 143 élus suppléants.
- Le Conseil communautaire se réunit environ 5 fois par an.

Le conseil permanent

- Il est composé de 73 élus titulaires.
- Le Président et 15 Vice-Présidents font partie du Conseil permanent.
- Le conseil permanent se réunit environ 8 fois par an.

Le conseil exécutif

- Il est composé de 35 élus.
- Le Président et les 15 Vice-Présidents font partie du Conseil exécutif.
- Le conseil exécutif se réunit environ 15 fois par an.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque est une collectivité comme une Commune, un Département ou une Région.

Les élus de la Communauté d'Agglomération Pays Basque prennent les décisions.

Les agents territoriaux ou fonctionnaires sont chargés de conseiller et mettre en œuvre.

Les agents ne sont pas élus.

Les services administratifs et techniques de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sont organisés autour de :

- 1 Directeur Général des Services ;
- 7 Directeurs Généraux Adjoints.

C. L'ambition politique : l'accessibilité universelle du territoire

Le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, Jean-René ETCHEGARAY, a nommé 1 Vice-président à l'Accessibilité universelle du territoire.

Il s'appelle **Daniel OLÇOMENDY**, par ailleurs maire de la commune d'Ostabat-Asme.

Jean-René ETCHEGARAY et Daniel OLÇOMENDY proposent que l'accessibilité :

- soit innovante;
- soit partagée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et toutes les communes du Pays Basque;
- permette à ses habitants de mieux vivre ensemble;
- soit utile, pratique et utilisable par tous.

Leur ambition politique est de faire du Pays Basque un territoire exemplaire en matière d'accessibilité universelle.



2. Les acteurs de l'accessibilité

Au sein de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, l'accessibilité est portée par :







des agents



des associations

A. Le Vice-président à l'accessibilité universelle du territoire :

Le Vice-président à l'accessibilité universelle du territoire, Daniel OLÇOMENDY, a pour rôle de :

- Donner son ambition politique.
- Proposer les actions à mener.
- Présenter, en conseil communautaire ou conseil permanent ou conseil exécutif, les propositions.
- Présider la commission intercommunale pour l'accessibilité.
- Animer le réseau Commissions communales Commission intercommunale pour l'accessibilité.

B. La mission accessibilité

Pour mener à bien les décisions portées par le Vice-Président à l'accessibilité universelle du territoire et votées par les élus, la Communauté d'Agglomération s'est dotée d'une mission accessibilité.

Cette mission est composée de 2 agents : Claire SARTHOU et Claudine CELHAIGUIBEL sous la direction de Sébastien EVRARD.

Le rôle de la mission accessibilité :

La mission accessibilité aide :

- les services de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
- les 158 communes du Pays Basque,
- le Syndicat des mobilités Pays Basque Adour,
- les autres organisations (exemple : Office de Tourisme Pays Basque)

à respecter les règles d'accessibilité dans les projets concernant :









le bâtiment

la voirie

le transport

le numérique

A l'échelle nationale, la mission accessibilité participe à différents groupes de travail mis en place par les services de l'état :

- Groupe de travail des référents accessibilité des villes inclusives ;
- Groupe de travail du Conseil national de l'information géolocalisée.

C. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

La création de la Commission intercommunale pour l'accessibilité vient en application de l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales.

Les membres :

- 10 associations représentant les personnes en situation de handicap et les personnes âgées;
- 10 élus titulaires et 10 élus suppléants pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque;
- 1 élu titulaire et 1 élu suppléant pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour.

La commission est dirigée par le **Vice-président** à l'accessibilité universelle du territoire assisté de la mission accessibilité.

Voir la liste complète des membres en Annexe 2.

La commission travaille pour :

- La Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- les 143 communes de moins de 5000 habitants du territoire Pays Basque;
- le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour.

Le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour s'occupe des déplacements en transports en commun des habitants du Pays Basque et de trois communes des Landes : Tarnos, Ondres et Saint Martin de Seignanx.

Le rôle de la commission :

- La commission détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L.1112-1 du code des transports;
- La commission tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements privés et publics, recevant du public, situés sur le territoire intercommunal en cours d'accessibilité et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées;
- La commission organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées;
- La commission fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant;
- La commission établit un rapport annuel présenté en Conseil communautaire puis transmis au Préfet.

Le groupe de travail de la Commission intercommunale pour l'accessibilité

La commission a mis en place un groupe de travail composé de 7 associations, 4 élus et la mission accessibilité.

Ce groupe de travail intervient à la demande de chaque service et donne des avis sur des problèmes d'accessibilité.

D. Le Réseau Commissions communales - Commission intercommunale pour l'accessibilité

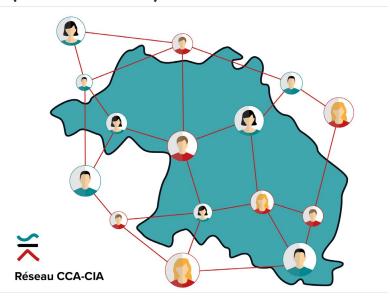
Conformément à la réglementation :

- chaque commune de plus de 5000 habitants a obligation de créer une commission communale pour l'accessibilité;
- chaque intercommunalité de plus de 5000 habitants a obligation de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité.

Au Pays Basque il existe :

- 15 commissions communales pour l'accessibilité;
- 1 commission intercommunale pour l'accessibilité.

Pour avoir une vision commune de l'accessibilité à l'échelle du territoire Pays-Basque, les élus ont décidé de la création d'un réseau appelé réseau commissions communales – commission intercommunale pour l'accessibilité (réseau CCA-CIA).



Le réseau travaille pour :

- la Communauté d'Agglomération Pays Basque;
- les 158 communes du territoire Pays Basque;
- le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et les 15 communes de plus de 5000 habitants du territoire Pays Basque.

Le réseau regroupe :



1 groupe Elus



1 groupe Techniciens bâtiments



1 groupe Techniciens voirie



1 groupe référents accessibilité numérique

Un référent accessibilité numérique est une personne qui travaille sur le suivi ou qui contribue à la création des sites internet et autres outils numériques.

Les objectifs du réseau :

Le réseau a pour objectifs de :

- partager la façon de travailler l'accessibilité ;
- partager des moyens;
- être un modèle pour l'ensemble du territoire Pays Basque.

Les membres du réseau :

Voir liste à la fin du document page Annexe 3.

3. Les actions en 2023 et objectifs 2024

Cette partie du rapport traite des actions menées en 2023 et des objectifs 2024 selon six grandes thématiques :





A. Bâtiment

Accompagnement des projets de la Direction du Patrimoine Bâti et des Moyens Généraux

Acteur : la mission Accessibilité

<u>Pour le compte de</u> : la Communauté d'Agglomération Pays Basque

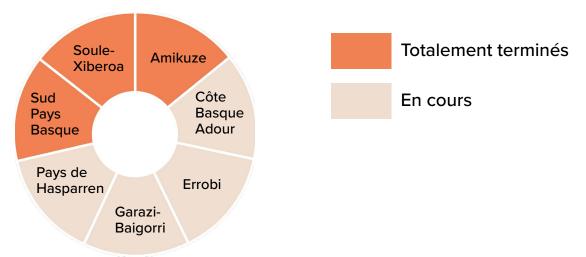
La mission Accessibilité accompagne la Direction du Patrimoine Bâti et des Moyens Généraux dans la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) par territoires.

En 2023, cet accompagnement a concerné les secteurs : Côte Basque-Adour, Errobi, Garazi-Baigorri , Pays de Hasparren.

- Sur Côte Basque Adour : études des travaux de rénovation du rez-de-chaussée et de l'accueil public de l'hôtel d'Agglomération ;
- Sur Garazi-Baigorri : achèvement des travaux de la piscine Baigorri ;
- Sur Errobi : achèvement des travaux de la crèche Mamurrak et lancement des travaux de la piscine de Cambo-les-Bains ;
- Sur Pays de Hasparren : nouvelle étude d'implantation d'un élévateur intérieur desservant la Maison de la Communauté.

▶ Bilan à fin 2023

Sur 7 Ad'AP déposés concernant Amikuze, Côte Basque-Adour, Errobi, Garazi-Baigorri, Pays de Hasparren, Soule-Xiberoa, Sud Pays Basque :



Accompagnement des communes du territoire

Acteur: la mission Accessibilité

Pour le compte de : communes du territoire

La mission Accessibilité accompagne les communes, qui la sollicitent, dans la mise en œuvre de leurs Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), dans l'étude des projets et dans la réalisation de travaux. En 2023, le suivi a concerné les communes suivantes :

- Amikuze: Aroue-Ithorots-Olhaïby, Orègue;
- Côte Basque Adour : Biarritz, Bidart ;
- Errobi : Louhossoa, Ustaritz ;
- Garazi-Baigorri : Aincille ;
- Iholdi-Oztibarre: Saint-Just-Ibarre;
- Nive-Adour : Mouguerre ;
- Pays de Bidache : Sames ;
- Soule-Xiberoa: Etchebar, Menditte;
- Sud Pays Basque: Ahetze, Arbonne, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pée-sur-Nivelle.

Objectifs 2024

Acteur : la mission Accessibilité

Pour le compte de : la Communauté d'Agglomération Pays Basque et l'ensemble des communes

Poursuite de l'accompagnement pour permettre, aux services communautaires et à ceux des communes, de réaliser des projets bâtiments conformes aux règles d'accessibilité.



B. Mobilités

Le Schéma directeur agenda d'accessibilité programmée (Sd'AP)

<u>Acteurs</u> : Vice-président à l'accessibilité, Direction de la stratégie et de la prospective territoriale, mission accessibilité

Pour le compte de : Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

Le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour a engagé en 2021 une démarche pour réaliser son schéma directeur d'accessibilité programmée (SD'AP).

En 2023, le Sd'AP du Syndicat des mobilités Pays Basque Adour a été rédigé ainsi que le plan d'actions.

Ce plan concerne principalement les thématiques suivantes :

- La formation du personnel;
- L'information voyageurs ;
- Le matériel roulant ;
- Le point d'arrêt.

Pour améliorer l'accessibilité de chaque thématique un plan d'action en 4 fiches est décliné :

- Fiche action « Formation conducteurs et personnels d'accueil »
 Objectif: Améliorer la prise en compte des personnes en situation de handicap par les conducteurs et les personnels d'accueil.
- 2. Fiche action « Mise aux normes de l'information voyageurs » Objectif: Chaque type d'information est accessible à tous les types de handicap. L'information sur l'accessibilité des points d'arrêt est donnée par type de handicap.
- 3. Fiche action « Création d'un standard d'aménagement des véhicules »
 - Objectif: 100 % de conformité sur l'ensemble du matériel roulant.
- Fiche action « Mise aux normes des points d'arrêt »
 Objectif: 100 % de conformité sur l'ensemble des points d'arrêt dits prioritaires.

Le Schéma directeur agenda d'accessibilité programmée sera présenté au Conseil Syndical courant année 2024.

Travail avec la commission intercommunale pour l'accessibilité

<u>Acteurs</u> : les services du Syndicat des mobilités, le délégataire de service public.

<u>Pour le compte de</u> : Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA)

En 2023, la Commission intercommunale pour l'accessibilité s'est réunie à 5 reprises en :



Hormis au mois d'octobre, à chaque session un point transport a été abordé.

Ce travail a été complété par 2 temps forts organisés avec le Groupe de travail de la Commission (GT-CIA).

Sujets traités lors des différents échanges :

 Mise en place d'un plan d'actions avec le délégataire afin d'améliorer le service.

Ce plan a fait l'objet d'un travail préparatoire entre le GT-CIA, le SMPBA et le délégataire en février 2023.

Le plan a été détaillé en CIA de mars 2023. Un bilan a été présenté en CIA de décembre 2023.

Sur 17 actions concernant le service de Transport pour personnes à mobilité réduite (TPMR) → 13 ont été réalisées.

Sur 8 actions en partenariat avec les associations de la CIA → 6 ont été réalisées.

 Mise en place d'un référentiel d'aménagement des bus.
 Le GT CIA s'est rendu dans le centre d'exploitation et de maintenance situé à Bayonne pour tester différents modèles de véhicules.

De nombreux échanges ont eu lieu sur :

- Les aménagements intérieurs ;
- Le positionnement des places PMR;
- Les contrastes visuels des équipements.

L'ensemble des remarques du GT-CIA ont été prises en compte dans la rédaction du référentiel. Ce dernier servira de référence pour les commandes de véhicules à venir.

 Présentation du nouveau service de Transport à la demande (TAD)-Accessible sur l'ensemble du territoire Pays Basque hormis la frange littorale qui bénéficie d'un service TPMR.
 Les services du Syndicat des mobilités Pays Basque Adour ont présenté à l'ensemble des membres de la CIA les contours d'un futur service TAD accessible. Les dispositions définitives de fonctionnement seront connues après attribution des nouvelles délégations de service public prévues début 2024.

Objectifs 2024

Acteurs : la mission Accessibilité – le syndicat des mobilités Pays Basque Adour

Pour le compte de : Syndicat des mobilités Pays Basque Adour

- ✓ Approbation du Schéma directeur agenda d'accessibilité programmée par le Conseil Syndical.
- √ Poursuite des travaux avec la Commission intercommunale pour l'accessibilité.



C. Numérique

La Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuit son engagement depuis 2019 en faveur de l'accessibilité numérique. Il est fondamental que chaque usager, quels que soient ses empêchements, puisse utiliser en toute autonomie les services de communication que la Communauté d'Agglomération Pays Basque met en ligne : accéder aux démarches administratives, parcourir l'information, naviguer et interagir avec l'administration.

Le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique

Acteur: la mission Accessibilité

Pour le compte de : la Communauté d'Agglomération Pays Basque

En 2021, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a adopté son schéma pluriannuel d'accessibilité numérique fixant sa feuille de route pour trois ans. Le schéma se décline en plans d'actions annuels. Les actions définies en 2023 s'inscrivent dans le prolongement des deux plans d'actions précédents, guidées par les ambitions d'exemplarité et d'accompagnement que la Communauté d'Agglomération Pays Basque porte à l'échelle de son territoire :

- mettre tout en œuvre pour garantir la conformité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) des supports numériques placés sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération Pays Basque;
- accompagner les communes du territoire dans la mise en conformité de leurs supports numériques.

L'année 2023 a été marquée par :

 la mise en place d'un cadre contractuel permettant à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de saisir, au besoin, un même prestataire expert en accessibilité numérique : le prestataire retenu accompagne la mise en conformité des

- services en ligne en réalisant des audits de conformité et en apportant son expertise dans la conduite de projets numériques ;
- le projet de refonte du site principal de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dont la conformité totale à la réglementation accessibilité a été posée comme un objectif impérieux. Cela s'est traduit par la mise en place d'un accompagnement spécifique auprès de la société retenue par la Communauté d'Agglomération Pays Basque à toutes les phases clés de la réalisation du projet (l'audit de conformité au RGAA sera réalisé en 2024);
- la réalisation d'un audit initial de conformité au RGAA de l'interface permettant aux usagers de signaler un problème observé sur la voirie de leur commune : Proxi (version Web) et Kasuklik (version mobile) ; il s'en suivra des corrections en 2024 que viendra attester un audit de contrôle.

Schéma pluriannuel et plans d'actions sont publiés sur le site de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

La solution d'accueil téléphonique et physique pour personnes sourdes et malentendantes

Acteur : la mission Accessibilité

<u>Pour le compte de</u> : la Communauté d'Agglomération Pays Basque et des 158 communes du territoire

Pour rappel, la réglementation prévoit que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ont l'obligation de mettre en place un service d'accueil téléphonique et physique à destination des personnes sourdes et malentendantes.

Par souci d'équité et de solidarité, pour permettre aux administrés et aux visiteurs, quelle que soit leur commune de résidence ou de passage, de disposer de ce service, une solution de mutualisation a été déployée à partir de 2020 : la solution ELIOZ CONNECT.

Cette solution a été maintenue en 2023. Son financement est assuré conjointement par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les 15 communes de plus de 5000 habitants du territoire.

136 communes mettent désormais à disposition de leurs administrés et des visiteurs la solution ELIOZ CONNECT.

Des usagers ont été amenés à utiliser cette solution dans au moins 15 communes.



Le projet Elgarweb : permettre aux communes du territoire de disposer d'un site internet accessible

Acteur : la mission Accessibilité

Pour le compte de : 158 communes du territoire

Conscients des difficultés de produire des sites internet accessibles à tous de manière économique et écoconçue, les élus du réseau CCA-CIA ont porté le projet Elgarweb. C'est un dispositif de mutualisation mis en place en 2022. Il permet aux communes du territoire de disposer d'un site internet embarquant des fonctionnalités usuelles (un agenda, un annuaire, un formulaire de contact, etc.) tout en étant conforme à la réglementation accessibilité.

Ce dispositif est piloté et animé par la mission accessibilité.

En 2023, il a été complété par une aide dont le financement est assuré par la Communauté d'Agglomération Pays Basque : le fonds de concours Elgarweb. Cette aide s'adresse aux communes de moins de 5000 habitants qui créent leur site à partir du dispositif Elgarweb

et affichent une conformité totale à la réglementation accessibilité. En 2023, cinq communes ont créé et mis en ligne leur site internet à partir d'Elgarweb, portant ainsi à neuf, le nombre de communes ayant bénéficié du dispositif :

ELGARWEB — 9 communes dont 5 en 2023



- Ciboure
- Lahonce
- Saint-Pée-sur-Nivelle
- Mouguerre
- Ainhoa
- Ascain
- Saint-Étienne-de-Baïgorry
- Urrugne
- Villefranque

Le dispositif Elgarweb est décrit sur le site https://www.elgarweb.fr.

Objectifs 2024

Acteur : la mission Accessibilité

Pour le compte de : l'ensemble des communes

Poursuite de l'accompagnement pour permettre aux communes de rendre accessible leur site internet grâce au projet Elgarweb.



D. Les données

Contexte réglementaire

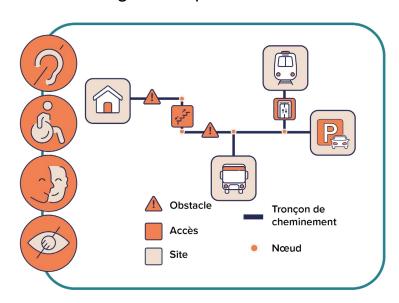
L'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les commissions communales ou intercommunales pour l'accessibilité :

- Dressent le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports;
- Tiennent à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un Ad'AP et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées;
- Organisent également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

La loi Mobilités (dite LOM) introduit l'obligation pour les commissions de :

 Détailler l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de 200 mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L. 1112-1 du code des transports.

La mise en œuvre de ces obligations nécessite la création d'une base de données accessibilité en matière de bâtiment, voirie et transport avec pour nécessité de renseigner des plateformes nationales.



Organisation sur le territoire Pays Basque

<u>Acteur</u> : la mission Accessibilité – le réseau CCA-CIA élus et techniciens

Pour le compte de : l'ensemble des communes du territoire

Le but de collecter la donnée accessibilité est de pouvoir informer l'usager sur ses conditions d'accès aux bâtiments, aux services, à l'information, etc... Chaque commune du territoire est soumise à l'obligation de fournir la donnée accessibilité. Ce sont les commissions communales et la commission intercommunale qui sont chargées d'organiser l'information de l'usager. C'est pourquoi c'est le réseau CCA-CIA qui est mobilisé. Le réseau d'élus pilote le projet de donnée accessibilité sur le territoire. Les élus se sont réunis et ont défini les objectifs à atteindre :

- Collecter la donnée selon un modèle commun à tout le territoire Pays-Basque;
- Veiller à ce que chaque commune soit responsable de sa donnée, de sa collecte; de sa mise à jour et de sa diffusion;
- Organiser un point de collecte central à tout le territoire ;
- Mettre en place un outil commun de diffusion de la donnée.

Un comité technique est mis en place pour mettre en œuvre la feuille de route fixée par les élus. L'ensemble des réseaux techniciens CCA-CIA (voirie, bâtiment, numérique) sont mobilisés. Ce groupe est complété par des agents communautaires du service Information territoriale de la Communauté d'Agglomération, des agents communaux des communes d'Anglet et Bayonne.

Le groupe s'est réuni à 7 reprises en 2023 :

- Le modèle de données appelé « modèle local » a été créé à la fois pour la voirie et les ERP;
- Une version mobile du modèle a été installée dans Qfield (version mobile du logiciel open source Qgis);
- En mars 2023 une après-midi test a été organisée sur le site de la maison des Associations de Biarritz. Les techniciens ont pu tester la version mobile. A l'issue du test, des améliorations ont été apportées à l'outil afin de faciliter la saisie;

- En juillet 2023, en présence du CEREMA, deux autres tests ont eu lieu :
 - Modèle voirie : sur la commune de St Pée-sur-Nivelle avec les services techniques de la commune ;
 - Modèle ERP : à la Cité des Arts, site de la CAPB, en présence des services de la Direction du patrimoine bâti et des moyens généraux.

Ces différents tests ont permis de valider définitivement le modèle de données et de passer à l'étape suivante du projet : « Organisation de la collecte ».

Plusieurs scénarios ont été étudiés :

- Chaque entité organise sa collecte en mobilisant ses moyens internes ;
- Chaque entité organise sa collecte en externalisant la prestation;
- Un groupement de commandes est organisé regroupant les participants qui le souhaitent avec pour chef de file la CAPB.

C'est cette dernière option qui a été retenue par les élus du réseau CCA-CIA. Toutes les communes du réseau ont souhaité adhérer au groupement qui sera mis en place en 2024.

Objectifs 2024

- √ Mise en place du groupement de commandes
- ✓ Organisation du début de la collecte voirie et bâtiments



E. Sensibilisation - Formation

Accueil des personnes en situation de handicap

<u>Acteur</u> : le groupe de travail de la Commission intercommunale pour l'accessibilité

<u>Pour le compte de</u> : la Communauté d'Agglomération Pays Basque et des communes du territoire

La commission intercommunale pour l'accessibilité porte un intérêt particulier à la sensibilisation des agents du territoire à l'accueil des personnes en situation de handicap. C'est dans ce cadre qu'en 2019 le Groupe de travail a mis en place des ateliers et outils de sensibilisation au handicap visuel, auditif, cognitif, moteur.

En 2023, le Groupe de Travail de la Commission Intercommunale n'a pas reconduit les ateliers de sensibilisation, mais se fixe pour objectif de le faire en 2024.

Accessibilité numérique

Acteur : la mission accessibilité

<u>Pour le compte de</u> : la Communauté d'Agglomération Pays Basque, des communes du territoire, des structures satellites de la Communauté

En tant que référent accessibilité numérique de la collectivité, la mission accessibilité sensibilise les services de la Communauté, des communes et des structures satellites aux enjeux de l'accessibilité numérique. Des sessions d'information et de formation en ce sens sont organisées. Elles permettent de présenter les attendus du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).

En 2023, les formations suivantes ont été menées :

 À la demande de la Direction du tourisme, auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal Pays Basque et des Offices de Tourisme communaux : deux sessions de formation dédiée à l'accessibilité des documents mis en ligne. Elles ont été complétées par une session présentant une méthode et des outils pour tester « rapidement » l'accessibilité des sites Internet ;

- Auprès du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour : une formation portant sur l'accessibilité des contenus saisis directement sur les sites Internet ;
- Auprès de deux communes ayant produit leur site internet à partir du dispositif Elgarweb (Ascain et Ustaritz): formation dédiée à l'accessibilité des documents mis en ligne.

Ces temps de formation constituent une opportunité pour sensibiliser les maîtrises d'ouvrage, chefs de projets et contributeurs, aux enjeux de l'accessibilité numérique.

Objectifs 2024

- √ Reprise des actions de sensibilisations à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- ✓ Poursuite des formations internes sur l'accessibilité numérique.



F. Financement

Fonds de concours Accessibilité

Acteur : Chargée de mission fonds de concours

Pour le compte de : communes de - 5000 habitants du territoire

En 2023, La Communauté d'Agglomération Pays Basque a clôturé le fond de concours permettant de financer les études et travaux de mise aux normes du territoire dans les domaines du bâtiment, de la voirie ou du numérique.

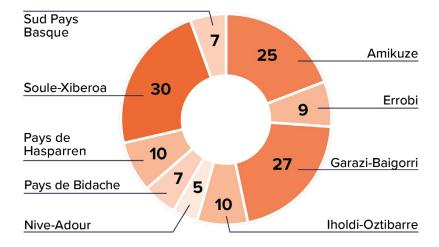
Pour rappel:

- par solidarité territoriale, ce sont toutes les communes de moins de 5000 habitants qui bénéficient du fonds selon la répartition suivante :
 - De 0 à 1000 habitants = 15 000 € par commune pour 3 ans
 - De 1000 à 5000 habitants = 8 000 € par commune pour 3 ans.
- 117 communes de moins de 1000 habitants et 27 communes de moins de 5000 habitants sont concernées.

Le fonds était doté d'un budget de 1 971 000 € pour la période 2019-2021, prolongée jusqu'en 2023.

À fin 2023, 130 demandes ont été instruites. Le montant des sommes engagées est de plus de 1 500 400 €.

Par pôles territoriaux : nombre de communes ayant bénéficié du fond de concours



Fonds de concours Elgarweb

Acteur: Mission accessibilité

Pour le compte de : communes de - 5000 habitants du territoire

En 2023 la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé de mettre en place un fonds de concours pour soutenir l'accessibilité numérique du territoire. Ce fonds de concours appelé « Elgarweb » est dédié aux communes de -5000 habitants.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque met à leur disposition gratuitement le « socle commun Elgarweb ». Cet outil permet à la commune de réaliser un site internet totalement accessible et écoconçu.

Par le biais du fonds Elgarweb, la commune bénéficie d'un financement de 50 % de la dépense dans la limite de 2000 €.

Les premières communes à solliciter le fonds en 2023 sont Ascain et Saint-Etienne de Baigorry.

Contact de la mission accessibilité :

Claire SARTHOU – 06 48 51 13 29 c.sarthou@communaute-paysbasque.fr

Claudine CELHAIGUIBEL – 06 13 93 67 50 c.celhaiguibel@communaute-paysbasque.fr

Annexes

1. Liste des communes de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

▶ 15 communes de plus de 5000 habitants :

```
Anglet; Bayonne; Biarritz; Bidart; Boucau; Cambo-les-Bains; Ciboure; Hasparren; Hendaye; Mouguerre; Saint-Jean-de-Luz; Saint-Pée-sur-Nivelle; Saint-Pierre-d'Irube; Urrugne; Ustaritz.
```

▶ 28 communes de 4 999 habitants à 1 000 habitants :

```
Ahetze; Arbonne; Arcangues; Ascain; Ayherre; Bardos; Bassussarry; Bidache; Biriatou; Briscous; Came; Chéraute; Espelette; Guéthary; Guiche; Itxassou; Jatxou; Lahonce; Larressore; Mauléon-Licharre; Saint-Étienne-de-Baïgorry; Saint-Jean-Pied-de-Port; Saint-Palais; Sare; Souraïde; Urcuit; Urt; Villefranque.
```

▶ 115 communes de moins de 1 000 habitants

```
Ahaxe-Alciette-Bascassan; Aïcirits-Camou-Suhast; Aincille;
Ainharp; Ainhice-Mongelos; Ainhoa; Alçay-Alçabéhéty-Sunharette;
Aldudes; Alos-Sibas-Abense; Amendeuix-Oneix; Amorots-Succos;
Anhaux; Arancou; Arbérats-Sillègue; Arbouet-Sussaute; Arhansus;
Armendarits; Arnéguy; Aroue-Ithorots-Olhaïby; Arrast-Larrebieu;
Arraute-Charritte; Ascarat; Aussurucq; Banca; Barcus; Béguios;
Béhasque-Lapiste; Béhorléguy; Bergouey-Viellenave;
Berrogain-Laruns; Beyrie-sur-Joyeuse; Bidarray; Bonloc; Bunus;
Bussunarits-Sarrasquette; Bustince-Iriberry; Camou-Cihigue; Caro;
Charritte-de-Bas; Domezain-Berraute; Espès-Undurein; Estérençuby;
Etcharry; Etchebar; Gabat; Gamarthe; Garindein; Garris;
```

```
Gotein-Libarrenx; Halsou; Haux; Hélette; Hosta; Ibarrolle; Idaux-Mendy; Iholdy; Ilharre; Irissarry; Irouléguy; Ispoure; Isturits; Jaxu; Juxue; La Bastide-Clairence; Labets-Biscay; Lacarre; Lacarry-Arhan-Charritte-de-Haut; Laguinge-Restoue; Lantabat; Larceveau-Arros-Cibits; Larrau; Larribar-Sorhapuru; Lasse; Lecumberry; L'Hôpital-Saint-Blaise; Lichans-Sunhar; Lichos; Licq-Athérey; Lohitzun-Oyhercq; Louhossoa; Luxe-Sumberraute; Macaye; Masparraute; Méharin; Mendionde; Menditte; Mendive; Moncayolle-Larrory-Mendibieu; Montory; Musculdy; Ordiarp; Orègue; Orsanco; Ossas-Suhare; Osserain-Rivareyte; Ossès; Ostabat-Asme; Pagolle; Roquiague; Sainte-Engrâce; Saint-Esteben; Saint-Jean-le-Vieux; Saint-Just-Ibarre; Saint-Martin-d'Arberoue; Saint-Martin-d'Arrossa; Saint-Michel; Sames; Sauguis-Saint-Étienne; Suhescun; Tardets-Sorholus; Trois-Villes; Uhart-Cize; Uhart-Mixe; Urepel; Viodos-Abense-de-Bas.
```

2. Liste des membres de la Commission intercommunale pour l'accessibilité pour le mandat 2020-2026

Daniel OLÇOMENDY

Président Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et Groupe de travail

Pascal DANTIACQ

Élu titulaire Amikuze

Joëlle TURCAT

Élue titulaire Côte Basque-Adour

Jean-Michel SERRANO

Élu titulaire Errobi Membre du Groupe de travail

Laëtitia COLOM

Élue titulaire Garazi-Baigorri

Christine

ERDOZAINCY-ETCHART

Élue titulaire Iholdi-Oztibarre

Sandrine MINNE

Élue titulaire Nive Adour Membre du Groupe de travail

Jean-Paul BAREIGTS

Élu titulaire Pays de Bidache Membre du Groupe de travail

Anne-Marie JOCOU

Élue titulaire Pays de Hasparren

Claire SARTHOU

Chef de projet Accessibilité Communauté Pays Basque

Chantal ERGUY

Élue suppléante Amikuze

Jean-marie GUTIERREZ

Élu suppléant Côte Basque Adour

Argitxu HIRIART-URRUTY

Élue suppléante Errobi

Claire DUTARET BORDAGARAY

Élue suppléante Garazi-Baigorri

William SISSOKHO

Élu suppléant Iholdi-Ostibarre

Bastien DUHALDE

Élu suppléant Nive-Adour

Marie-Ann LATHIERE

Élue suppléante Pays de Bidache

Nathalie ETCHEGOYEN

Élue suppléante Pays de Hasparren

Michel IBARRA

Élu titulaire Soule-Xiberoa

Sandrine

ARAGUAS-CAZEMAYOR

Élue titulaire Sud Pays Basque Membre du Groupe de travail

Sophie CASTEL

Élue titulaire Syndicat des Mobilités

Pays Basque-Adour

Gérard LAURENT

APF France Handicap Handicap moteur Membre du Groupe de Travail

François HERVE

Association Fraternelle des Aveugles Handicap visuel Membre du Groupe de travail

Marie-Christine SILBON

Association Valentin Haüy (AVH) Handicap Visuel Membre du Groupe de Travail

Gérard AGUER

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés Handicap Cognitif Membre du Groupe de travail

Alain ARLA

Élu suppléant Soule-Xiberoa

Marion DUPRAT

Élue suppléante Sud Pays Basque

Beñat CACHENAUT

Élu suppléant Syndi<mark>cat des</mark> Mobilités Pays Basque-Ad<mark>o</mark>ur

Cristina AMORIN

APF France H<mark>andicap</mark> Handicap moteur Membre du Groupe de Travail

Isabelle DEYHERABEHERE

Association Fraternelle des Aveugles Handicap visuel Membre du Groupe de travail

Jean CAPDEVILLE

Association Valentin Haüy (AVH) Handicap Visuel Membre du Groupe de Travail

Jean-Pierre LAFAURIE

Association Française contre les Myopathies Polyhandicap moteur

Iñaki ÇALDUMBIDE

Espace de Vie pour les Adultes Handicapés Handicap Cognitif Membre du Groupe de travail

Brigitte BERCKMANS-ESPI

Handiplage Handicap Moteur Membre du Groupe de travail

Dominique MAGNARD

Signes Libres Handicap Auditif Membre du Groupe de travail

Nicolas BACHOFFER

Handisport Tous types de handicap

Mayie LEPAROUX

Génération Mouvements 64 Personnes âgées

Ramon ESPI

Handiplage
Handicap Moteur
Membre du Groupe de travail

Stéphane MAILLART

Signes Libres Handicap Auditif Membre du Groupe de travail

Bernard MESZAROS

Handisport
Tous types de handicap

3. Liste des membres du Réseau Commissions communales et commission intercommunale pour l'accessibilité

Réseau Élus

Daniel OLÇOMENDY

Communauté d'Agglomération Pays Basque et Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

Joëlle TURCAT

Commune Anglet

Deborah LOUPIEN-SUARES

Commune Bayonne

Valerie SUDAROVICH

Commune Biarritz

Florence POEYUSAN

Commune Bidart

Jean-Marie GUTIERREZ

Commune Boucau

Nicole AMESTOY

Commune Cambo-les-Bains

Peio DUFAU

Commune Ciboure

Véronique BROUSSAINGARAY

Commune Hasparren

Nathalie CAMACHO

Commune Hendaye

Christian PAILLAUGUE

Commune Mouguerre

Christine DUHART

Commune Saint-Jean-de-Luz

Bernard ELHORGA

Commune Saint-Pée-sur-Nivelle

Michel THICOPE

Commune Saint Pierre d'Irube

Sandrine

ARAGUAS-CAZEMAYOR

Commune Urrugne

Jean-Michel SERRANO

Commune Ustaritz

Réseau techniciens Voirie

Franck ETAVE

Eric AYEZ

Commune Anglet

Gilles DELHAIE

Commune Bayonne

Franck DRUESNES

Commune Biarritz

Stéphane PODEUR

Commune Bidart

Nicolas IGUINIZ

Commune Boucau

Jérôme ESCUTARY

Commune Cambo-les-Bains

Joanna DO ROSARIO

Commune Ciboure

Stéphane BURGHOFFER

Commune Hasparren

Christophe CALVO

Commune Hendaye

Anne PORCELLINI

Commune Mouguerre

Jean-Marc DELPECH

Commune Saint-Jean-de-Luz

Marie-Anne SALDAQUI

Commune Saint-Pée-sur-Nivelle

François ALSUGUREN

Commune Urrugne

Maxime DIRIBARNE

Commune Ustaritz

Claire SARTHOU

Communauté d'Agglomération

Pays Basque

Réseau techniciens Bâtiment

Marion VEUNAC

Commune Anglet

Xavier MARTINEZ

Commune Bayonne

Franck DRUESNES

Commune Biarritz

Stéphane PODEUR

Commune Bidart

Nicolas IGUINIZ

Commune Boucau

Gilles MEDEVIELLE

Commune Cambo-les-Bains

Alain PLAINO

Commune Ciboure

Stéphane BURGHOFFER

Commune Hasparren

Yves DARRIEUMERLOU

Commune Hendaye

Anne PORCELLINI

Commune Mouguerre

Stéphane LERCHUNDI

Commune Saint-Jean-de-Luz

Marie-Anne SALDAQUI

Commune Saint-Pée-sur-Nivelle

François SUSPERREGUI

Commune Urrugne

Denis TREPOUT

Commune Ustaritz

Claire SARTHOU

Communauté d'Agglomération

Pays Basque

Réseau Référents Accessibilité Numérique

Christophe HARNIE

Commune Anglet

Laurie DUMORA

François LABARDE

Commune Bayonne

Laëtitia FELIS

Karl CONREUX

Commune Bidart

Franck DRUESNES

Bertrand SAUVAGNAC

Commune Biarritz

Claire FUENTES

Commune Boucau

Nicolas LE BARS

Commune Cambo-les-Bains

Marie-Clémence SURZUR

Commune Ciboure

Jonathan ARDE URBAN

Jean-Baptiste DARDEL

Commune Hasparren

Béatrice LAFFARGUE

Alexandre CORRIHONS

Philippe PIQUEREY

Commune Hendaye

Thomas PAILLAUGUE

Commune Mouguerre

Chrystel MARTY-TUSSEAU
Jean-Noël LACROIX

Commune Saint-Jean-de-Luz

Anne BORDES

Commune Saint-Pée-sur-Nivelle

Sandra BOSCQ-DACHARY

Commune Saint-Pierre-d'Irube

Damien BOYER

Commune Urrugne

Jean-Michel URRUTIA

Commune Ustaritz

Claudine CELHAIGUIBEL

Communauté d'Agglomération

Pays Basque